



Distribution: générale Point 8 de l'ordre du jour
Date: 15 mai 2019 WFP/EB.A/2019/8-C/1
Original: anglais Questions opérationnelles – Projets approuvés
par correspondance
Pour information

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Révision du plan stratégique provisoire de transition pour l'Iraq et augmentation budgétaire correspondante

	Chiffres actuels	Modification	Chiffres révisés
Durée	1^{er} janvier 2018- 30 juin 2019	1^{er} juillet 2019- 31 décembre 2019	1^{er} janvier 2018- 31 décembre 2019
Bénéficiaires	755 013	223 743	978 756
	<i>(en dollars É.-U.)</i>		
Coût total	270 304 052	70 785 434	341 089 486
Transferts	225 068 215	60 509 023	285 577 238
Mise en œuvre	14 373 450	2 429 483	16 802 934
Coûts d'appui directs ajustés	14 364 956	3 526 690	17 891 646
Total partiel	253 806 622	66 465 196	320 271 818
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	16 497 430	4 320 238	20 817 668

Marqueur de l'âge et de l'égalité femmes-hommes*: 3 (sur la base du marqueur retenu dans le plan stratégique de pays provisoire de transition tel qu'approuvé par le Conseil).

* <http://gender.manuals.wfp.org/en/gender-toolkit/gender-in-programming/gender-and-age-marker/>

Décision

Le Conseil a approuvé par correspondance la révision du plan stratégique provisoire de transition pour l'Iraq et l'augmentation budgétaire correspondante, d'un montant de 70 785 434 dollars É.-U., faisant l'objet du présent document.

14 mai 2019

Coordonnateurs responsables:

M. M. Hadi
Directeur régional
Moyen-Orient, Afrique du Nord, Europe orientale
et Asie centrale
courriel: muhannad.hadi@wfp.org

Mme S. Haydock
Directrice de pays
courriel: sally.haydock@wfp.org

Justification

1. En mai 2018, des élections parlementaires se sont tenues en Iraq pour la première fois depuis 2014. Elles ont été suivies d'un nouveau décompte des suffrages, en raison d'allégations de fraude électorale. Après plusieurs mois de négociations, une grande coalition a été constituée, qui a rendu possible l'élection d'un Président du Conseil des représentants et la nomination d'un Président et d'un Premier Ministre en septembre 2018. Une liste de candidats pour un nouveau gouvernement a été présentée à la Chambre des représentants mais, à ce jour, seuls 18 des 22 ministres ont été nommés et certains des ministères qui revêtent de l'importance pour les activités menées par le PAM n'ont toujours personne à leur tête. Compte tenu du blocage politique actuel, le bureau de pays n'a pas été en mesure d'examiner avec le nouveau gouvernement l'orientation qu'il convenait d'imprimer au prochain plan stratégique de pays (PSP). L'établissement du PSP a été repoussé et il est désormais prévu de le présenter au Conseil d'administration à sa deuxième session ordinaire de 2019. Le bureau de pays doit donc solliciter la prolongation de l'exécution du plan stratégique de pays provisoire de transition (PSPP-T) jusqu'à la fin de 2019.
2. La deuxième révision du PSPP-T pour l'Iraq, approuvée par le Conseil à sa deuxième session ordinaire de 2018, a permis de prolonger les activités du PAM de janvier à juin 2019. Elle a également donné l'occasion de réexaminer les chiffres relatifs à la planification qui avaient été initialement établis à la fin de 2017. Le début de l'exécution du PSP ayant été repoussé, il a fallu procéder à une troisième révision du PSPP-T afin de budgétiser les activités relatives à la période comprise entre janvier et juin 2019.
3. La prolongation supplémentaire de six mois - de juillet à décembre 2019 - qui est proposée dans le présent document permet au PAM d'harmoniser le PSP avec le prochain Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) pour l'Iraq. Le début de la mise en œuvre du PNUAD pour 2015-2019 ayant été repoussé en raison de la crise humanitaire, l'équipe de pays des Nations Unies a entrepris de dresser un nouveau bilan commun de pays en octobre 2018, devant servir à l'établissement d'un PNUAD pour 2020-2024. Le calendrier de celui-ci est bien choisi, puisqu'il coïncide avec un nouveau cycle tant du Gouvernement central iraquien que du Gouvernement régional du Kurdistan. Le bureau de pays a activement participé à la réalisation du bilan commun de pays et au processus intéressant le PNUAD, qui ont donné au Gouvernement entrant une bonne occasion d'engager le dialogue avec la communauté internationale et les parties prenantes nationales et infranationales, d'examiner le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) et de s'aligner sur eux, et d'informer les organismes des Nations Unies de ses propres objectifs nationaux en matière de développement.
4. L'objet de la présente révision est, non seulement le report de juillet à décembre 2019 de la date d'achèvement des activités, mais aussi l'ajustement des chiffres relatifs à la planification compte tenu des nouvelles priorités gouvernementales et de la situation humanitaire en Iraq. Les modifications à apporter se résument comme suit:
 - *Activité 1.* Prolongation de l'activité jusqu'en décembre 2019 et réduction du nombre de bénéficiaires prévus, en tenant compte du processus du ciblage en cours – qui vise à faire en sorte que les personnes déplacées qui ont le plus de besoins reçoivent une assistance – et du taux estimatif de personnes déplacées sur le chemin du retour.
 - *Activité 2.* Report de la mise en œuvre du programme d'alimentation scolaire, d'une durée de trois mois, au second semestre de 2019 – de septembre à décembre – avec un nombre de bénéficiaires plus important.

- *Activité 3.* Prolongation jusqu'en décembre 2019, avec ajustement du nombre de bénéficiaires mensuels sur la base des résultats d'une évaluation de la vulnérabilité menée conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) d'août à décembre 2018.
- *Activité 4.* Prolongation jusqu'en décembre 2019, avec un nombre accru de bénéficiaires des activités *Tech for Food*.
- *Activité 5.* Prolongation jusqu'en décembre 2019, avec une réduction du nombre des bénéficiaires prévus compte tenu du nombre insuffisant des partenaires, de la persistance des problèmes d'accès et de la lenteur du processus de retour des personnes déplacées.
- *Activité 6.* Prolongation jusqu'en décembre 2019.
- *Activités 7 à 9.* Pas de prolongation. Les activités relevant de modules seront progressivement interrompues (date butoir: 31 mars 2019) à l'exception de celles qui relèvent du module de la sécurité alimentaire, dont la responsabilité sera transférée à un mécanisme d'intervention sectoriel à compter du deuxième trimestre de 2019.
- *Activité 10.* Prolongation jusqu'en décembre 2019 et renforcement du budget pour financer la prise en main par le bureau de pays de l'initiative sur l'interopérabilité, lancée au premier trimestre de 2019.

Modification

Orientation stratégique

5. Aucune modification de l'orientation stratégique du PSPP-T n'est prévue dans la révision proposée. Sur la base des recommandations issues de l'examen stratégique national Faim zéro, le bureau de pays établit actuellement un PSP complet, qu'il espère commencer à mettre en œuvre en 2020. Le but de la révision budgétaire est d'ajuster l'action menée par le PAM en Iraq de manière à faciliter une transition effective et sans heurt vers le PSP de plus long terme.

Effets directs stratégiques

Approche en matière de ciblage et analyse des bénéficiaires

6. Pour faire en sorte que les personnes qui ont le plus de besoins reçoivent une assistance, le PAM, le HCR et les partenaires non gouvernementaux ont mené en décembre 2018 une initiative interorganisations de ciblage dans les camps de réfugiés. Le PAM et ses partenaires non gouvernementaux procèdent également à une évaluation de la vulnérabilité – concernant la sécurité alimentaire et la sécurité individuelle – des Iraquiens déplacés résidant dans des camps. Les résultats préliminaires font apparaître une diminution du nombre des personnes déplacées et réfugiés vulnérables, de sorte que les nombres de bénéficiaires prévus au titre des activités 1 et 3 ont été ajustés en conséquence.

Modalités de transfert

7. Le choix des modalités de transfert employées dans chacune des interventions repose sur des évaluations menées par plusieurs unités du PAM couvrant le fonctionnement des marchés, la disponibilité des produits alimentaires et l'accès physique aux marchés. Le PAM et ses partenaires ont également évalué les risques en matière de sécurité auxquels font face le personnel, les partenaires et les bénéficiaires du PAM; la faisabilité des programmes, en tenant compte des problèmes liés à la problématique femmes-hommes et à la protection; et l'aptitude des prestataires de services financiers à opérer dans les zones géographiques concernées par les activités du PAM, notamment du point de vue de l'infrastructure relative aux technologies de l'information et des communications qui appuie

les mécanismes de prestation. Sur la base des conclusions de ces évaluations, le PAM prévoit de modifier la modalité de transfert dans l'est d'Al-Anbar en 2019, en remplaçant les rations alimentaires familiales par des transferts de type monétaire, et de continuer de fournir des transferts de type monétaire à 60 pour cent de l'ensemble des bénéficiaires des activités 1 à 5, en réservant les rations alimentaires familiales et les rations d'aide immédiate à certaines personnes déplacées, au titre de l'activité 1.

8. L'assortiment alimentaire associé tant à l'assistance en nature qu'aux transferts de type monétaire permet de répondre aux besoins des femmes, des hommes, des filles et des garçons, et la planification des distributions tient compte des questions relatives à la problématique femmes-hommes, à la protection et à la responsabilité à l'égard des populations touchées. L'utilisation par le PAM du système de transferts d'argent par téléphonie mobile dans le cadre de ses programmes de transferts de type monétaire a favorisé l'inclusion financière, profitant aux femmes comme aux hommes et contribuant à leur autonomisation.
9. Le recours aux transferts d'argent par téléphonie mobile a aussi eu pour effet de stimuler l'emploi des dispositifs technologiques communs. En décembre 2018, le HCR a utilisé les portefeuilles électroniques mobiles mis en place par le PAM pour fournir des liquidités aux bénéficiaires ciblés résidant dans les camps, afin qu'ils puissent acheter des articles non alimentaires. Le PAM continuera de réfléchir, avec d'autres organismes des Nations Unies et par l'entremise du groupe de travail interorganisations chargé des espèces, à d'autres utilisations possibles des dispositifs communs.
10. Afin d'intégrer une dimension nutritionnelle dans toutes les activités menées, le bureau de pays procède actuellement, avec l'appui du bureau régional, à un examen approfondi des assortiments et rations alimentaires ainsi qu'à une analyse des denrées achetées par les bénéficiaires dans les camps de réfugiés.

Partenariats

11. Dans le cadre de sa stratégie de retrait, le PAM a développé ses partenariats avec le Gouvernement, en particulier avec le Ministère du commerce aux fins de l'actualisation de la base de données utilisée dans le système de distribution du ministère, et notamment l'incorporation de données biométriques et l'amélioration de la transparence des opérations, avec pour objectif final un meilleur ciblage des citoyens les plus vulnérables. Le bureau de pays resserre actuellement ses liens avec le Ministère de l'environnement et le Ministère des ressources hydrauliques dans le cadre de l'élaboration d'une proposition visant l'obtention d'un financement du Fonds vert pour le climat, en faveur des activités du PAM axées sur la résilience.
12. Le PAM améliore aussi la coordination avec le système de distribution public, le Ministère des émigrés et des déplacés et le Ministère du travail et des affaires sociales, de manière à ce que son assistance constitue un complément adapté aux interventions menées par le Gouvernement à l'appui des personnes déplacées.
13. Le Ministère de l'éducation a requis l'appui du PAM pour la mise en œuvre d'un programme d'alimentation scolaire étendu au titre de l'année scolaire 2019/20; le PAM fournira des repas scolaires dans les zones ciblées tout en renforçant les capacités du Gouvernement dans ce domaine.

Capacités du bureau de pays

14. Le bureau de pays se fixe pour objectif de parvenir à une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans son personnel en s'efforçant de recruter des femmes possédant toutes les qualifications voulues. Les chefs d'unité du bureau de pays travailleront en coordination avec les bureaux de terrain et d'autres organismes des Nations

Unies, et avec l'appui de la Division des ressources humaines du Siège pour ce qui est de la réaffectation des membres du personnel recrutés sur le plan international.

Problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement

15. Le bureau de pays achète à des fournisseurs basés en Turquie des produits alimentaires qui sont ensuite acheminés jusqu'aux pôles principaux d'Erbil et de Bagdad. En cas de fermeture temporaire du principal point d'entrée, à savoir le poste-frontière Ibrahim Khalil, on a recours à des itinéraires de substitution, via la Jordanie ou le port d'Um Qasr, dans le sud-est de l'Iraq.
16. Le PAM veillera à ce que les institutions iraqiennes soient en mesure d'intervenir immédiatement en cas de choc futur et, à cet effet, il renforcera les capacités du Ministère des émigrés et des déplacés afin de lui donner les moyens de réagir plus efficacement en cas de situation d'urgence.

Suivi et évaluation

17. Une évaluation décentralisée prévue en 2019 permettra de déterminer la qualité de l'appui fourni par le PAM au titre des activités axées sur la résilience, et d'éclairer et mesurer les progrès relatifs à ce nouvel élément de l'action menée par le PAM en Iraq.
18. Compte tenu de l'environnement complexe qui règne en matière de sécurité, le PAM fait appel à des tierces parties pour assurer le suivi de ses activités de renforcement de la résilience et d'assistance alimentaire. Il incombera au partenaire d'assurer le suivi dans les zones qui sont inaccessibles ou difficilement accessibles pour le personnel du PAM et des Nations Unies.

Responsabilité à l'égard des populations touchées, risques en matière de protection et restrictions liées à la problématique femmes-hommes et au handicap

19. En 2019, le PAM entreprendra une analyse de l'ensemble de ses activités du point de vue de la qualité de la protection assurée et du respect de l'égalité femmes-hommes, l'accent étant mis en particulier sur la résilience. Les conclusions de cette analyse éclaireront l'élaboration de stratégies visant à favoriser l'autonomisation des femmes et à atténuer les risques en matière de protection. Les enjeux liés à la problématique femmes-hommes et les risques en matière de protection sont également pris en considération dans les activités menées actuellement concernant le ciblage des personnes déplacées. Le PAM continuera d'assurer la liaison avec les parties prenantes en matière de protection afin de garantir l'accès des plus vulnérables à l'assistance alimentaire.
20. Conformément à son engagement d'appliquer le principe de responsabilité à l'égard des populations touchées, le PAM veillera tout particulièrement à ce que des consultations communautaires servent de base à l'élaboration et à l'exécution de l'ensemble de ses activités, notamment les nouvelles. Les personnes ciblées par l'assistance du PAM se verront communiquer des informations précises et en temps opportun sur les activités menées dans le cadre des projets et sur les prestations auxquelles elles peuvent prétendre, et le PAM garantira l'accès à des mécanismes sûrs de réclamation et de remontée de l'information, qui soient adaptés aux conditions locales. Une stratégie de communication avec les communautés et d'amélioration du mécanisme existant de réclamation et de remontée de l'information sera mise en œuvre à l'intention des personnes déplacées; on s'inspirera pour ce faire du mécanisme interorganisations de réclamation et de remontée de l'information qui est déjà en place.

Stratégie de retrait proposée

21. À mesure que la situation d'urgence et les conditions locales s'amélioreront, la responsabilité de la coordination des interventions sera peu à peu transférée du système d'action groupée opéré par la communauté humanitaire internationale à un groupe de

travail sectoriel animé par les parties prenantes locales, qui recevra l'appui de coordonnateurs d'organismes humanitaires à compter du deuxième trimestre de 2019, le PAM maintenant un niveau d'appui minimal tout au long de 2019. Dans le cadre du PSP à venir, le PAM mettra davantage l'accent sur le renforcement des capacités dans le but de donner au Gouvernement les moyens de gérer les programmes nationaux et d'atteindre les ODD 2 et 17.

Risques en matière de sécurité ou d'une autre nature

22. Les menaces pesant sur l'accès et la sécurité continuent d'avoir des répercussions sur les opérations menées par le PAM, en particulier l'activité 5. La présence de munitions non explosées dans certaines des zones cibles du PAM et les restrictions à la circulation régulièrement imposées par les forces armées irakiennes pendant les campagnes antiterroristes sont la cause de retards dans la mise en œuvre des projets du PAM. Un risque opérationnel majeur, susceptible de compromettre la qualité des programmes et le respect des échéances, tient à la disponibilité et aux capacités limitées des partenaires coopérants et des prestataires de services financiers, en particulier dans les zones touchées par l'insécurité. L'impossibilité d'obtenir un financement suffisant et flexible pour l'ensemble des activités constitue un risque stratégique que le bureau de pays s'emploie à atténuer en renforçant les partenariats et en sollicitant les donateurs.

Analyse des bénéficiaires

TABLEAU 1: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DIRECTS, PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE, PAR ACTIVITÉ ET PAR MODALITÉ DE TRANSFERT							
Effet direct stratégique	Activité	Période	Femmes* (18 ans et plus)	Hommes* (18 ans et plus)	Filles* (de 0 à 18 ans)	Garçons* (de 0 à 18 ans)	Total
1	1 – Transferts de type monétaire	Chiffres actuels	54 540	54 540	48 480	44 440	202 000
		Augmentation (diminution)	5 937	4 420	(2 093)	6 499	14 763
		Chiffres révisés	60 477	58 960	46 387	50 939	216 763
	1 – Transferts en nature	Chiffres actuels	103 277	103 061	91 802	83 975	382 115
		Augmentation (diminution)	777	(1 617)	(11 990)	3 669	(9 161)
		Chiffres révisés	104 054	101 444	79 812	87 644	372 954
	2 – Transferts de type monétaire	Chiffres actuels	-	-	53 800	56 200	110 000
		Augmentation (diminution)	-	-	86 311	87 889	174 200
		Chiffres révisés	-	-	140 111	144 089	284 200
2	3 – Transferts de type monétaire	Actuel	17 903	14 537	13 216	14 418	60 074
		Augmentation (diminution)	232	3 143	694	857	4 926
		Chiffres révisés	18 135	17 680	13 910	15 275	65 000
	4 – Transferts de type monétaire	Chiffres actuels	283	283	224	260	1 050
		Augmentation (diminution)	1 400	1 366	1 075	1 181	5 022
		Chiffres révisés	1 683	1 649	1 299	1 441	6 072

TABLEAU 1: NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DIRECTS, PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE, PAR ACTIVITÉ ET PAR MODALITÉ DE TRANSFERT							
Effet direct stratégique	Activité	Période	Femmes* (18 ans et plus)	Hommes* (18 ans et plus)	Filles* (de 0 à 18 ans)	Garçons* (de 0 à 18 ans)	Total
3	5 – Transferts de type monétaire	Chiffres actuels	23 482	23 481	18 813	21 194	86 970
		Augmentation (diminution)	9 257	9 023	7 099	7 795	33 174
		Chiffres révisés	32 739	32 504	25 912	28 989	120 144
Total**		Actuel	175 859	172 421	207 379	199 354	755 013
		Augmentation/ diminution	17 603	16 335	81 096	108 709	223 743
		Chiffres révisés	193 462	188 756	288 475	308 063	978 756

* La ventilation par sexe et par âge repose sur les données démographiques les plus récentes dont on dispose.

** Sans chevauchements entre bénéficiaires de plus d'une activité.

Transferts

TABLEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES (grammes/personne/jour) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (dollars/personne/jour), PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ							
	Effet direct stratégique 1				Effet direct stratégique 2		Effet direct stratégique 3
	Activité 1		Activité 2	Activité 3	Activité 4	Activité 5	
Type de bénéficiaires	Personnes déplacées		Écoliers	Réfugiés syriens	Réfugiés syriens	Rapatriés	
Modalité	Assistance en nature (ration alimentaire familiale)	Assistance en nature (ration d'aide immédiate)	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire
Céréales	333						
Légumes secs	66						
Huile	30						
Sel	5						
Sucre	33						
Poulet en conserve		80					
Haricots en conserve		80					
Pois chiches en conserve		80					
Biscuits		107					
Dattes		80					
Pain et fromage							
Lait et fruits							

TABLEAU 2: RATIONS ALIMENTAIRES (<i>grammes/personne/jour</i>) ET VALEUR DES TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE (<i>dollars/personne/jour</i>), PAR EFFET DIRECT STRATÉGIQUE ET PAR ACTIVITÉ							
	Effet direct stratégique 1			Effet direct stratégique 2		Effet direct stratégique 3	
	Activité 1		Activité 2	Activité 3	Activité 4	Activité 5	
Type de bénéficiaires	Personnes déplacées		Écoliers	Réfugiés syriens	Réfugiés syriens	Rapatriés	
Modalité	Assistance en nature (ration alimentaire familiale)	Assistance en nature (ration d'aide immédiate)	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire	Transferts de type monétaire
Total kcal/jour							
% kcal d'origine protéique							
Transferts de type monétaire (<i>dollars/personne/jour</i>)			0,57	1,07	0,63	0,63	0,57
Nombre de jours d'alimentation	30	3	30	20	30	30	30

TABLEAU 3: TOTAL DES BESOINS EN PRODUITS ALIMENTAIRES/ TRANSFERTS DE TYPE MONÉTAIRE ET VALEUR						
Produits alimentaires/ transferts de type monétaire	Budget actuel		Augmentation		Budget révisé	
	Total (<i>en tonnes</i>)	Total (<i>en dollars</i>)	Total (<i>en tonnes</i>)	Total (<i>en dollars</i>)	Total (<i>en tonnes</i>)	Total (<i>en dollars</i>)
Céréales	50 952	20 410 344	8 390	2 633 730	59 341	23 044 074
Légumes secs	10 102	10 000 899	1 659	1 475 969	11 761	11 476 868
Huile et matières grasses	4 592	4 683 791	754	759 720	5 346	5 443 511
Autres	6 722	3 993 608	945	305 571	7 667	4 299 179
Total (<i>produits alimentaires</i>)	72 368	39 088 642	11 748	5 174 991	84 116	44 263 632
Transferts de type monétaire		110 008 310		47 318 912		157 327 222
Total (<i>valeur des produits alimentaires et des transferts de type monétaire</i>)	72 368	149 096 952	11 748	52 493 902	84 116	201 590 854

Ventilation des coûts

TABLEAU 4: VENTILATION DES COÛTS DE LA RÉVISION SEULEMENT (en dollars)						
	Résultat stratégique 1	Résultat stratégique 1	Résultat stratégique 1	Résultat stratégique 2	Résultat stratégique 8	Total
	Effet direct stratégique 1	Effet direct stratégique 2	Effet direct stratégique 3	Effet direct stratégique 4	Effet direct stratégique 5	
Transferts	39 614 727	6 236 340	14 530 876	- 138 186	265 265	60 509 023
Mise en œuvre	1 204 691	191 413	735 037	- 44 859	343 202	2 429 483
Coûts d'appui directs ajustés						3 526 690
Total partiel						66 465 196
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)						4 320 238
Total						70 785 434

TABLEAU 5: VENTILATION DES COÛTS DU PSPP-T COMPLET APRÈS RÉVISION (en dollars)						
	Résultat stratégique 1	Résultat stratégique 1	Résultat stratégique 1	Résultat stratégique 2	Résultat stratégique 8	Total
	Effet direct stratégique 1	Effet direct stratégique 2	Effet direct stratégique 3	Effet direct stratégique 4	Effet direct stratégique 5	
Transferts	198 415 643	27 108 991	52 903 685	813 991	6 334 927	285 577 238
Mise en œuvre	9 901 924	2 975 395	2 856 832	84 000	984 783	16 802 934
Coûts d'appui directs ajustés	12 335 616	1 782 120	3 285 573	53 474	434 863	17 891 646
Total partiel	220 653 183	31 866 506	59 046 090	951 465	7 754 573	320 271 818
Coûts d'appui indirects (6,5 pour cent)	14 342 457	2 071 323	3 837 996	61 845	504 047	20 817 668
Total	234 995 640	33 937 829	62 884 086	1 013 310	8 258 620	341 089 486

Liste des sigles utilisés dans le présent document

HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
ODD	objectif de développement durable
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PSP	plan stratégique de pays
PSPP-T	plan stratégique de pays provisoire de transition